

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1203

Artikel: Numerus clausus : une solution injuste pour un faux problème
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une solution injuste pour un faux problème

La limitation du nombre des nouveaux étudiants en médecine, ça ne sera pas pour l'automne prochain. Le Grand conseil zurichois a rejeté cette mesure et à Berne un référendum est annoncé contre la décision du parlement cantonal. Désormais, les autres cantons ne peuvent que suivre la recommandation de la Conférence universitaire suisse.

REPÈRES

Au semestre d'hiver 1994-95, 1563 personnes ont commencé des études de médecine, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente et de 28% par rapport à 1990.

(jd) La CUS recommande donc de renoncer provisoirement à un numerus clausus, sous peine de faire affluer les candidats à Zurich et à Berne. Mais le débat n'est pas clos pour autant. Et si l'on profitait de ce répit pour mieux cerner la nature des problèmes en cause et trouver des solutions moins arbitraires que celles proposées jusqu'à présent: on ne voit pas en quoi le test imaginé pour sélectionner les candidats peut éclairer sur la capacité à exercer la médecine; quant aux résultats des examens de maturité ou au tirage au sort...

Les facultés affirment qu'elles ne disposent plus des places nécessaires pour assurer une formation de qualité. Les médecins estiment qu'ils sont bien assez nombreux sur le marché et même les étudiants approuvent dans leur majorité l'introduction du numerus clausus. Cette unanimité professionnelle ne peut qu'éveiller le soupçon d'un souci avant tout corporatif.

Certes, répliqueront les sceptiques, mais peut-on garantir un droit à la formation lorsque la filière et la profession sont engorgées? L'apprenti n'acquerra le métier de son choix que s'il trouve une place chez un patron; le marché du travail joue là une fonction régulatrice. Or cette fonction fait précisément défaut dans le domaine médical: une fois formé, le médecin ouvre son cabinet et peut exercer librement son art. Son revenu ne dépend pas d'abord des possibilités financières de sa clientèle mais de son activité, du nombre d'actes qu'il effectue et qui lui sont payés par les assurances.

N'est-ce pas là, plutôt qu'à l'entrée à l'université, que devrait s'exercer la régulation? Si le médecin était payé au temps consacré à ses patients et non à l'acte, si les caisses-maladie vérifiaient plus strictement les factures dont le règlement leur est imputé, le revenu des disciples d'Esculape serait moins attrayant et inversement proportionnel au nombre de praticiens. Dans ces conditions, l'enthousiasme des bacheliers pour la médecine se calmerait rapidement. A l'évidence, l'imagination débordante qui prévaut lorsqu'il s'agit de fermer les portes de l'université n'est qu'un substitut mesquin à l'absence de volonté politique de discipliner économiquement le secteur de la santé. On veut limiter le droit à la formation médicale, mais on se garde bien de réglementer la dimension

économique de l'exercice de la médecine.

Pléthore de médecins? Le constat ne vaut pas pour l'ensemble du territoire et dans tous les domaines de la médecine. A la très large couverture médicale des centres urbains répond une sous-dotation des régions rurales. Récemment, les généralistes ont fait part de leurs craintes face à la multiplication des spécialistes auxquels s'adressent de plus en plus directement les patients.

Cette tendance à la spécialisation et à la technicisation de la médecine interpelle les facultés et leurs programmes d'études. Ces derniers ne visent-ils pas d'abord à produire des chercheurs de pointe plutôt que des soignants? Ne sont-ils pas responsables de l'engouement des étudiants pour des spécialisations, certes nécessaires, mais sûrement pas prioritaires dans une perspective de santé publique? Ne contribuent-ils pas à alourdir les budgets de la santé en stimulant les dépenses lourdes de réparation et le traitement des maladies rares, au détriment des activités de prévention et des soins de base?

Le temps est probablement venu pour les facultés de médecine de repenser leurs objectifs et de mieux distinguer leurs fonctions scientifiques et professionnelles. On s'accorde à prévoir un développement important du secteur de la santé en termes d'emplois. Faut-il continuer à séparer la voie royale de la formation des médecins-chercheurs de celles des autres professions de la santé? Une véritable école de médecine pourrait assurer une formation de base en santé, ce qui contribuerait à revaloriser l'ensemble des professions médicales. Et pour celles et ceux qui en ont les capacités, cette école proposerait ensuite une formation complémentaire (médecins) et des spécialisations, avec une voie spécifique pour la recherche. Ainsi les candidats aux études de médecine se verraient offrir une palette de choix reflétant les besoins variés du secteur de la santé, avec des possibilités de bifurquer et de terminer leurs études à différentes étapes du cursus sans se retrouver les mains vides en cas d'échec.

Ces quelques pistes en forme de questions – il y en a sûrement d'autres encore – montrent que l'engouement pour les études de médecine pourrait conduire à autre chose que le sinistre malthusianisme qui prévaut aujourd'hui et qui cache mal la défense d'intérêts très particuliers. ■